

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 avril 2024

---

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

**AMENDEMENT**

N° AC49

présenté par

Mme Trouvé, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,  
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,  
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,  
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,  
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,  
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,  
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,  
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,  
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,  
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,  
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel,  
M. Vannier et M. Walter

-----

**ARTICLE 5**

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et confère le grade de licence défini à l'article L. 612-1 du code de l'éducation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement de repli, le groupe LFI-NUPES souhaite préciser que le « Bachelor Agro » confère le grade de licence, afin de permettre la poursuite d'études des titulaires de ce diplôme.

En l'état de la rédaction de ce projet de loi, il est précisé que le « Bachelor Agro » a pour objectif l'« insertion professionnelle dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire ». Par ailleurs, l'étude d'impact indique qu'un niveau de diplôme de Bac +3 doit devenir la norme pour les métiers du conseil et de l'installation d'agriculteur.ice.s.

La formation de nombreux.se agriculteur.ice.s avec un haut niveau de qualification est un préalable à la bifurcation agroécologique.

Toutefois, une telle emphase mise sur l'insertion professionnelle couplée au choix d'un terme aussi mal défini que celui de « Bachelor » pour nommer le diplôme jette un doute sur la capacité réelle des futurs titulaires de ce diplôme à poursuivre leurs études en master. Les attaques incessantes et le

choix du sous-financement chronique de l'Université publique par ce Gouvernement sont une source supplémentaire d'inquiétude alors que de nombreux étudiants se retrouvent déjà sans places disponibles en master. Il s'agit donc de dissiper ce doute en indiquant explicitement que ce diplôme confère le grade de licence et permet, formellement et dans l'attente d'un financement adéquat de l'enseignement supérieur, la poursuite d'études.